

Demande de dérogation pour maintien de l'agrément du GAEC en fonctionnement unipersonnel temporaire

Références réglementaires :

Article L323-7 alinéa 2 et articles R323-10, R323-31-2 et R323-32 du Code rural et de la pêche maritime
Décret 2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun et portant diverses dispositions d'adaptation réglementaires

A la suite de la sortie de Mme/M _____ à la date du _____, et conformément à l'article L 323-12 du Code Rural, je sollicite une dérogation pour un maintien de l'agrément du GAEC _____ (N°PACAGE : 042_____) en fonctionnement uni-personnel :

- demande initiale de 12 mois,
 demande de renouvellement de 12 mois à compter du _____, soit jusqu'au _____

Je m'engage à informer la DDT de toute évolution de ma situation et dans tous les cas, 4 mois avant le terme de ces 12 mois.

À ce jour, mon projet est le suivant :

- recherche d'un associé,
 transformation en une autre forme sociétaire prévue le _____
 arrêt d'activité prévu le _____

Détail du projet :

Au terme de cette échéance, la formation spécialisée GAEC de la CDOA pourra prononcer le retrait d'agrément du GAEC.

Fait à _____, le _____

Signature :